



Communiqué de presse

Délégation générale

3, rue de Romainville 75019 Paris
Tél. : 01 55 56 37 00 - Fax : 01 55 56 37 01

fondation-abbe-pierre.fr

La Fondation Abbé Pierre présentera son 25^e rapport sur « L'État du mal-logement en France » le 31 janvier 2020, à la Grande Arche de la Défense.

65 ans après l'appel de l'abbé Pierre, sa Fondation poursuit son travail d'interpellation et de lutte contre le mal-logement. Cette année, deux thèmes principaux seront développés dans le rapport annuel : une étude qualitative sur les personnes seules face au mal-logement et, à l'aune des élections municipales, les axes de développement des politiques du logement aux niveaux communal et intercommunal.

Dans un contexte social difficile, le 25^e rapport sur « L'État du mal-logement en France » de la Fondation Abbé Pierre alertera l'opinion publique sur la multiplication des atteintes au droit au logement et à l'hébergement d'urgence. Malgré certaines initiatives à encourager, le Gouvernement, trop souvent, aggrave la situation par une politique de coupes budgétaires inédites dans le domaine du logement.

La Fondation Abbé Pierre consacra le principal chapitre de son rapport aux personnes « seules face au mal-logement ». Si la situation des familles qui en sont victimes est fréquemment mise en avant, le sort des personnes seules est généralement oublié. Pourtant, les tendances démographiques (mise en couple plus tardive, séparations conjugales accrues, vieillissement de personnes seules après le décès du conjoint...) conduisent à un accroissement des personnes célibataires, qui représentent aujourd'hui 35 % des ménages français. **Cette évolution majeure interroge un modèle de protection sociale et un parc de logements historiquement pensés pour les familles et nécessite une politique du logement adaptée.**

En effet, habiter seul, dans les zones tendues, expose des ménages disposant d'une seule source de revenus à une pénurie de petits logements et à des prix au m² supérieurs. Dans l'accès aux aides sociales, au parc social ou même à l'hébergement d'urgence, les célibataires sont de plus en plus rarement prioritaires par rapport aux familles. Enfin, vivre seul s'accompagne parfois d'un isolement relationnel qui accroît la vulnérabilité des personnes face aux imprévus ou aux démarches à accomplir pour faire valoir son droit au logement.

À l'approche des élections municipales de mars 2020, le rapport interpellera, par ailleurs, les candidats et les citoyens. Il sera consacré aux marges de manœuvre des communes et intercommunalités pour résorber la crise du logement. Respect des droits des personnes sans-abri, mise en œuvre du « Logement d'abord », réforme des attributions Hlm, respect des objectifs de la loi SRU, résorption de l'habitat indigne et de la précarité énergétique, rénovation urbaine... : **sur 15 sujets majeurs, le rapport rappellera que les futurs élus communaux et surtout intercommunaux, doivent et peuvent agir, à leur échelle, pour faire reculer le mal-logement sur leur territoire.**

CONTACTS PRESSE

Anne LAMBERT DE CURSAY, Chargée des relations médias
alambertdecursay@fondation-abbe-pierre.fr • 06 23 25 93 79

Alice DEKKER
alice@alicedekker-rp.fr • 06 16 58 21 60